

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2024/04/01

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu du contexte économique et de la dynamique des bases, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2024 et d'appliquer les taux suivants :
 - taxe d'habitation : 15.38 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.19 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.04 %

- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 2

Délibération n° 2024/04/02

Approbation du CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023/09/11 du 7 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Saint Denis d'Anjou ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Saint Denis d'Anjou ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL (Madame le maire n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Saint Denis d'Anjou,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2024/04/03

Approbation du CFU – Lotissement de la Horgne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023/09/11 du 7 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en
lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du lotissement de la Horgne, de la commune
de Saint Denis d'Anjou ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du lotissement de la Horgne, de la commune de Saint Denis d'Anjou ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier
sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits
afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles auto-
matisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la produc-
tion du CFU ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL (Madame le maire n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement, de la commune de Saint Denis d'Anjou,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 2

Délibération n° 2024/04/04

Affectation des résultats 2023

Commune

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice présente un excédent de fonctionnement de 680 520.65 €uros et un déficit d'investissement de 150 373.37 €uros et qu'il y a lieu de les affecter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'affecter en investissement recettes, au compte 1068 « excédent de fonctionnement », la somme de 402 792.51 €uros
- De reporter au compte 001 « déficit antérieur reporté », section d'investissement dépenses, la somme de 150 373.37 €uros
- De reporter au compte 002 « Excédent antérieur reporté », section de fonctionnement recette, la somme de 277 728.14 €uros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2024/04/05

Affectation des résultats 2023

Lotissement de la Horgne

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice présente un excédent de fonctionnement de 32 720.91 €uros et un déficit d'investissement de 63 008.82 €uros et qu'il y a lieu de les affecter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De reporter au compte 001 « déficit antérieur reporté », section d'investissement dépenses, la somme de 63 008.82 €uros
- De reporter au compte 002 « Excédent antérieur reporté », section de fonctionnement recette, la somme de 32 720.91 €uros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCAION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donnés procuration : 2

Délibération n° 2024/04/06

Subvention exceptionnelle

Comité de jumelage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association Comité de Jumelage sollicitant une subvention de 5 000.00 € pour l'organisation de l'anniversaire du jumelage qui aura lieu du 9 au 12 mai prochain. Après étude du dossier, et compte tenu du budget présenté, Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

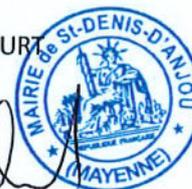
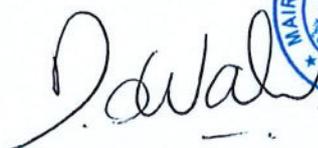
- Accepte la proposition de Madame le Maire soit de verser une subvention exceptionnelle de 3 000.00 € pour l'organisation de l'anniversaire du jumelage,
- Charge Madame le Maire d'émettre le mandat pour le versement de cette subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2024/04/07

Contrôle technique de construction

Attestations réglementaire handicapés après travaux, et attestation sismique

Extension d'une classe école élémentaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un bureau de contrôle pour la mission de contrôle technique de construction de type L, LE, SEI, PS et Hand-ERP et pour la délivrance des attestations réglementaire handicapés après travaux, attestation sismique pour l'extension d'une classe à l'école élémentaire. L'entreprise APAVE a été sollicité et nous a fait une offre d'un montant de 2 500.00 € HT, pour la mission de contrôle technique de construction, et une offre d'un montant de 750.00 € pour les attestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'offre de l'APAVE d'un montant de 2 500.00 € HT, pour la mission de contrôle technique de construction,
- Accepte l'offre de 750 € pour les différentes attestations
- Charge Madame le Maire de signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Mme Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024,
Le onze avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, Mme
Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent excusé : M. Damien CHEHERE, M. François GOLDWASSER,

Était absente et représentée : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Dominique de VALICOURT, Mme Frédérique
MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET.

Étaient absents non excusés : M. Jérôme LANDAIS

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROMELARD

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2024/04/08

Mission de Coordination sécurité et Protection de la Santé de niveau 3 Extension d'une classe école élémentaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un coordinateur sécurité et protection de la santé de niveau 3 pour l'extension d'une classe école élémentaire. 2 entreprises ont été sollicitées, APAVE, Eurl PIERRE SPS.

Après étude des dossiers, Madame le Maire propose de retenir l'Eurl PIERRE SPS pour un montant de 2 100.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'offre de l'Eurl PIERRE SPS d'un montant de 2 100.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

